

Transfert de Propriété / Transférer un titre de propriété

12 Demander le transfert de propriété

Où devez-vous aller ?



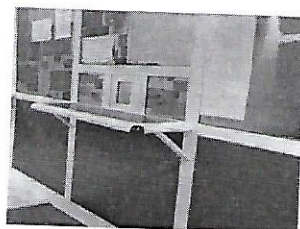
Entité en charge

**Agence Nationale du Domaine
et du Foncier (ANDF)**

Cotonou 01 BP 302

Tel: +229 21 30 10 20

Fax: +229 21 30 18 51



Service concerné

Guichet dépôt

Lun: 08:00 - 11:30, 15:00 - 18:00

Mar: 08:00 - 11:30, 15:00 - 18:00

Mer: 08:00 - 11:30, 15:00 - 18:00

Jeu: 08:00 - 11:30, 15:00 - 18:00

Ven: 08:00 - 11:30, 15:00 - 18:00



Personne responsable

KENDE DAHOUE Franck

Agent de la régie Cotonou

Tel: +229 96 31 86 47

Courriel: Kende.fr@gmail.com

Qu'allez-vous obtenir ?

1. Demande de mutation déchargée

Que devez-vous fournir ?

1. Reçu BGFI Banque (original)
2. Acte de vente enregistré (original)
3. Demande de mutation (original + copie simple)
4. Carte nationale d'identité (copie simple)
de l'acquéreur

Combien de temps ça dure ?

Files d'attente: min 5mn - max 10mn

Temps au guichet: min 5mn - max 10mn

Attente avant étape suivante: min 1 jour - max 2 jours

Pourquoi est-ce obligatoire ?

1. Note circulaire sur les délais de prestations

Ce qu'il faut savoir

A cette étape, le notaire vient avec un original et une copie de la demande de mutation. La copie sera déchargée par l'agent de l'ANDF et servira plus tard à effectuer le retrait du nouveau titre foncier.

En cas de problème : Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)



Entité en charge

Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)

Cotonou 01 BP 302

Tel: +229 21 30 10 20

Fax: +229 21 30 18 51



Service concerné

Bureau du régisseur de la propriété foncière et des hypothèques

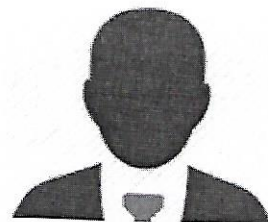
Lun: 08:00 - 12:30, 15:00 - 18:30

Mar: 08:00 - 12:30, 15:00 - 18:30

Mer: 08:00 - 12:30, 15:00 - 18:30

Jeu: 08:00 - 12:30, 15:00 - 18:30

Ven: 08:00 - 12:30, 15:00 - 18:30



Personne responsable

MAGNIDE MARIE GISELE A.

Régisseur de la propriété foncière et des hypothèques de Cotonou



Entité en charge: *ANDF*

Certifié par: *Moussa-Fab DJIBRI AKANDE*

Date/Signature: *[Signature]*

11/11/2019

